
La représentation de la pendaison dans les arts graphiques en Italie du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle.

PRÉSENTATION DU SUJET :

Si la représentation du corps à travers le châtement touche à la fois le domaine religieux et politique. La figuration du pendu ne fait pas exception à la règle. L'art sacré matérialise la pendaison suivant l'extrait de certains évangiles : la trahison de Judas et sa mort. On trouve des divergences parmi les récits de saint Matthieu et l'*Acte des Apôtres*. Le premier texte est plus explicite et s'oriente sur un acte rempli de culpabilité (le suicide)¹, alors que le second se tourne vers une mort accidentelle (une chute)². L'art religieux illustre les textes en matérialisant l'histoire des saints martyrs. Ces différents récits repris des textes hagiographiques, comme *La Légende Dorée* de Jacques de Voragine rédigé au XIII^{ème} siècle, sont largement diffusés. Ces textes sont, pour les artistes de l'époque, une véritable source d'inspiration intarissable.

Néanmoins, une partie des scènes religieuses sont parfois accompagnées de quelques figures profanes, c'est ce que démontre l'une des œuvres majeures, il s'agit de la *Chapelle Scrovegni* à Padoue (Fig. 1). Peintes par Giotto vers 1303-1306, les fresques font figurer les sept vices et vertus. Au sein de ces représentations allégoriques se trouve une image univoque, celle du désespoir. Sa disposition est typiquement celle du pendu, accompagné d'un démon, qui se pourrait être envoyé pour extraire l'âme du corps de la défunte, afin de l'accompagner en enfer (Fig. 2). Outre la peinture, ces représentations de pendaisons sont affichées sur différents médiums comme les enluminures, les gravures et les dessins.

Pour ce qui est du profane, on retrouve une plus riche documentation, notamment dans les archives, avec des documents judiciaires qui évoquent des peines et jugement pour meurtre et vol, etc. On peut remarquer à l'aide de cette documentation que certains crimes à l'époque justifient l'usage de la peine de mort. Le concept de justice communicative s'étend jusqu'à mettre en scène la pendaison en tant que rétribution pénale. En revanche, les actes jugés pour trahison par exemple font office de décapitation dans certaines cités-état³.

Les artistes sont donc comme la population amenée à voir ses scènes d'exécutions et de jugement. Ainsi, parfois certains sont soumis au programme iconographique de la commande d'une ville, alors que d'autres répertorie simplement leur expérience, comme le cas de Léonard da Vinci. Le conflit de 1478, confrontant la famille Pazzi et Médicis, donne l'occasion à Léonard de Vinci d'immortaliser le corps suspendu de Bernardo di Bandino Baroncelli aux fenêtres du Palazzo del Capitano (Fig. 3). Ce dernier est pendu le 29 décembre 1479 à Florence pour avoir participé au meurtre de Julien de Médicis et avoir manigancé le renversement des Médicis dans la ville toscane. Cette représentation de la pendaison est semble-t-il dessinée d'après nature, et souligne avec précision la recherche de l'artiste sur l'expression cadavérique, plus précisément du *pathos*. La motivation de Léonard de Vinci émerge à travers ce croquis par l'attention portée au visage du condamné. Cette connaissance anatomique mêle artistes et médecins à étendre les domaines de connaissances au profit

¹ Évangile selon saint Matthieu, 27 : 01-05.

² L'*Acte des Apôtres*, 1 : 15-18.

³ Voir les sources du *Corpus Iuris Civilis*.

d'une peinture plus naturaliste, comme le démontre parfaitement le croquis de Léonard du corps de Bernardo di Bandino Baroncelli. Dorénavant, le corps bénéficie de beaucoup plus de justesse dans ses dimensions et proportions à travers cette quête. Mais cela est dû aux innovations médicales qui commencèrent très tôt en Italie : la dissection. En effet, le corps en tant que sujet d'étude permet la diffusion d'une vaste connaissance qui s'étend également en France depuis Bologne, Padoue, Venise.

Bien que l'étude du corps humain était limitée pour des raisons éthiques, les leçons anatomiques étaient autorisées une fois dans l'année, supervisée sous le regard des autorités religieuses. Toutefois, si le rapport existe entre pendaison et exercice universitaire de la dissection anatomique, les universités utilisaient souvent des corps issus de pendaison pour pratiquer leur leçon. Car intact de toute destruction brutale ou partielle, ces corps étaient très appréciés pour une observation complète autour d'un individu en "pleine santé".

Cette étude tend donc à s'interroger sur les liens entre le corps et la pendaison, en mettant en exergue les multiples formes polysémiques que peut arborer cette figure dans les arts figurés de cette époque, qu'il soit religieux ou profane. Ainsi, le XIV^{ème} siècle favorise les représentations du châtiment au regard de ce qui existe déjà, comme la danse macabre, et bénéficie d'attraits plus ou moins similaires. La technique et le naturalisme ambiant s'établissant en Italie durant cette période privilégient les esquisses faites d'après nature, comme les condamnés à morts, soutenus par la justice. La représentation des corps qui était, jusqu'ici, permise par l'étude de la sculpture antique laisse place aux prémices d'une représentation axée sur la réalité.

Le traité anatomique d'André Vésale (1514-1565) en est l'exemple le plus illustre. Il est à noter sur l'une des planches du *De humani corporis fabrica*, un détail assez curieux : une corde⁴. Ce même détail est aussi présent à travers une des planches produites par Hugo Da Carpi (1480-1532)⁵. Ces deux auteurs sont considérés comme les anatomistes de l'époque moderne. De plus, il existe différentes sources attestant de la présence d'anatomiste dans les salles de dissection⁶. Tout comme d'autres attestent du lien entre les juges et les anatomistes⁷. L'attrait de la potence dans le contexte italien ne s'arrête pas au trépas d'un homme, mais également à l'étude du cadavre, appuyée par l'affirmation d'une sanction post-mortem. Outre, le statut médical que peut recéler le corps, il est aussi celui d'un homme exécuté pour expier ses propres actes et transparaît dans certaines sources comme telles⁸.

Par conséquent, ce sujet d'étude touche de diverses thématiques à explorer indépendamment les unes des autres afin de déterminer les intentions relatives à l'usage des multiples représentations de la pendaison dans les créations artistiques, car elles peuvent varier et sont toutes uniques. Il s'agira d'établir l'histoire de ces différentes représentations, afin d'appréhender plus largement les circonstances et les usages d'une telle image réservée aux hommes à travers le prisme des œuvres de l'Italie du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècles. Et également de croiser les sources iconographiques et écrites, à travers l'évolution des représentations de cette punition apparaissant sur de multiples médiums.

⁴ VÉSALE, A., 1543, p. 190.

⁵ FRENCH R. K., 1985, 199 p.

⁶ SOURINA, J.-C., 2004, pp. 137-157.

⁷ PARK K., 2009, 362 p.

⁸ PIERRON SAIDOU A.-I., 2000.

BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE :

- ANDRIEUX Maurice, « La conjuration des Pazzi », *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 1958, *Revue des Deux Mondes*, p. 701-712.
- ARISTOTE et TRICOT Jules, *Éthique à Nicomaque*, Paris : Librairie Philosophique J. Vrin, 2017.
- BASTIEN Pascal, « Usage politique des corps et rituel de l'exécution publique à Paris, XVIIe-XVIIIe siècles », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 31-56.
- CAMPI Alessandro, *Machiavel et les conjurations politiques : la lutte pour le pouvoir dans l'Italie de la Renaissance*, Paris : l'Harmattan, 2017.
- COLE Bruce, *Giotto : the Scrovegni Chapel, Padua*, New York : George Braziller, 1993 (Grands cycles de fresques de la Renaissance), 118 p.
- DENIS-MOREL Barbara, *Une iconographie de la répression judiciaire : le châtement dans l'enluminure en France du XIIIe au XVe siècle*, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2007.
- FALGUIÈRES Patricia, « A propos de la « peinture infamante » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 32, n° 4, 1985, p. 649-653.
- FRENCH. R. K., « Berengario da Carpi and the use of commentary in anatomical teaching », *The Medical Renaissance of the Sixteenth Century*, Cambridge University Press, 1985.
- GARDNER Julian, « An Introduction to the Iconography of the Medieval Italian City Gate », *Dumbarton Oaks Papers*, vol. 41, 1987, p. 199.
- ORTALLI, G. « Pingatur in Palatio », *La pittura infamante nei secoli XIII-XVI*, Rome, Soc. Édit. Jouvence, 1979, 206 p.
- PARKS, K., *Secrets de femmes. Le genre, la dissection et les origines de la dissection humaine*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Hélène Quiniou, Paris, Les Presses du réel, 2009, 362 p.
- PIERRON SAIDOU, Anne-Isabelle, Université de Nancy I Faculté de médecine, et Grignon Georges, *La leçon d'anatomie : étude historique et artistique de quelques fresque, tableaux, et frontispices, de l'antiquité à nos jours en Europe / Anne-Isabelle Pierron Saidou ; sous la direction de Georges Grignon*, s.n., S.l, 2000.
- SCHMITT J.-C., *Le corps des images. Essais sur la culture visuelle au Moyen Âge* : Paris, Gallimard, Collection « Le temps des images », 2002, 410 p. », *Médiévales*, n° 47, 1 décembre 2004, p. 178-184.
- SOURINA, Jean-Charles. « Les anatomistes de la Renaissance », *Histoire de la médecine*. sous la direction de Sourina Jean-Charles. La Découverte, 2004, pp. 137-157.
- VÉSALE, A., *De humani corporis fabrica libri septem*, Basileae (Basel), 1543.
- YATES Frances A., *L'art de la mémoire*, traduit par Daniel Arasse, Paris : Gallimard, 1994, 432 p.

TABLE DES FIGURES :



Fig.1 : Giotto di Bondone, *Les Sept Vices* : "Le Désespoir" ou "La Désespérance" (*Desperatio*), fresque, 120 x 60 cm, vers 1305-1306, Chapelle de Scrovegni, Padoue.

Fig.2 : Giotto di Bondone, *Détail du démon*, fresque, 120 x 60 cm, vers 1305-1306, Chapelle de Scrovegni, Padoue.



Fig 3 : Léonard de Vinci, *Bernardo di Bandino Baroncelli pendu par le cou* (recto), plume et encre brune, 19,2 x 7,2, 1479, (Musée des Beaux-Arts de Bayonne, France, inv. 659).

Fig 3 : Léonard de Vinci, *croquis des jambes* (verso), plume et encre brune, 19,2 x 7,2, 1479, (Musée des Beaux-Arts de Bayonne, France, inv. 659).

